

Opération « Renvoyé spécial »

Des lycéens face à la question de la liberté de la presse

Mercredi 13 mars, les élèves de 1ère et terminale ES du lycée Jean-Jaurès, ainsi que l'équipe du club journal du lycée, ont rencontré Nadhel Diallo, journaliste réfugié politique d'origine guinéenne, dans le cadre de l'opération « Renvoyé spécial » (voir ci-dessous), pour une matinée de discussions et d'échanges.

Nadhel Diallo était le rédacteur en chef de la 2e radio privée du pays de la Guinée-Conakry, Radio Liberté. Le 19 juillet 2011, alors qu'il était en formation en Allemagne auprès de la Deutsche Welle, une tentative de coup d'Etat a lieu dans son pays. « Sur place, le black-out était total, les journalistes n'avaient pas le droit d'en parler. Comme je suis Guinéen, la Deutsche Welle m'a demandé de traiter le sujet. J'ai donc appelé plusieurs contacts sur place, recoupé les faits, et rédigé un article, essayant d'expliquer ce qui s'était passé et précisant que les journalistes sur place étaient tenus au silence. Je ne pensais pas que cela pourrait avoir pour moi les conséquences que ça a eues. Mon sujet a été diffusé en Afrique sur plusieurs radios et à mon retour au pays le 31 octobre, 5 militaires, en civil mais armés, m'attendaient à l'aéroport. J'ai été interrogé, intimidé et menacé d'une arme durant toute la nuit avant de pouvoir regagner mon domicile. Et les militaires m'ont menacé de représailles si je disais quoi que ce soit sur ce qui s'est passé à l'aéroport et m'ont interdit de quitter Conakry », a raconté le journaliste aux lycéens.

Pour lui, les ennuis ne s'arrêtent pas là. Dans les jours qui suivent, il est filé par des véhicules sans immatriculation et son domicile est mis à sac à 6 h du matin. « Par chance, je me réveillais, je n'avais pas passé la nuit là. Mais les militaires ont tout cassé, et ont pris mon ordinateur, mon passeport, mon extrait de naissance... » En

accord avec le directeur de sa radio, le journaliste décide donc de quitter clandestinement la capitale. Il trouve d'abord refuge dans sa famille, à 450 km de Conakry. « Mais même là, je ne me sentais pas en sécurité. Je me disais que quand les militaires découvriraient que j'avais quitté la capitale, le premier endroit où ils me chercheraient, ce serait chez mes parents. » S'en suit un périple d'une semaine en direction du Sénégal. « Je ne pouvais pas prendre les bus qui font le trajet direct, mais qui sont souvent contrôlés. Je changeais de taxi-brousse tout le temps, et j'ai finalement passé la frontière grâce à la complicité d'un chauffeur routier. C'est ainsi que je suis arrivé à Dakar le 14 novembre 2011. » De là, le journaliste arrive à s'envoler pour la France, grâce à un passeport d'emprunt. A la question d'un élève, qui lui demandait si la France était un choix, Nadhel Diallo répond : « Vous savez, quand vous devez quitter votre pays dans des conditions aussi rocambolesques, que vous vous sentez menacé, on ne vous propose pas une liste de pays en vous demandant : "Alors, où est-ce que tu veux aller ?". Cela a été une question de possibilité. Mais je ne le regrette pas, car j'ai trouvé en France une aide psychologique et administrative, notamment grâce à la Maison des journalistes (voir ci-contre), dont j'ai découvert l'existence après 4 mois de galères. » Aujourd'hui, Nadhel Diallo a obtenu le statut de réfugié politique (voir ci-dessous).

La révolution des radios libres en Guinée

« Si j'ai accepté le projet "Renvoyé spécial", c'est que l'on m'a dit que les jeunes Français ne connaissent pas les réalités profondes des pays en développement », a expliqué Nadhel Diallo.



Les lycéens ont prêté une oreille attentive aux explications de Nadhel Diallo.

Le statut de réfugié

Le statut de réfugié est, selon la Convention de Genève, reconnu à « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut, ou en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

A cela s'ajoute un asile conventionnel qui s'adresse à « toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté » et repose clairement sur un engagement, un militantisme politique, social, culturel, intellectuel, artistique ou journalistique. Le réfugié doit avoir effectivement subi des persécutions et non simplement les craindre, contrairement à l'asile conventionnel.

En cas de reconnaissance du statut de réfugié par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), son titulaire peut prétendre à l'obtention d'une carte de résident valable 10 ans.

Cependant, les élèves à qui il avait affaire avaient soigneusement préparé sa venue. Trois jeunes filles de 1ère ES ont présenté au reste du groupe le résultat de leurs recherches. Le journaliste n'a eu qu'à compléter et préciser ces informations, reprenant l'histoire du pays depuis sa décolonisation en 1958, présentant ses richesses géologiques et ses divisions ethniques mais surtout retraçant l'histoire de la presse. « Sous Sékou Touré, il n'y avait que les médias d'Etat. Il a fallu attendre 2006 pour qu'intervienne la libéralisation des ondes, et que des radios et télévisions privées puissent s'ouvrir, avec une liberté relative. Dans ce pays où 60 % de la population est analphabète, l'arrivée d'émissions de radios libres, où chacun pouvait s'exprimer, a été une révolution. Les gens se sont aperçus que contrairement à ce que leur disait le gouvernement, tout n'allait pas bien dans le pays », a expliqué le journaliste. Le 22 janvier 2007, une émeute a éclaté, réprimée à balles réelles, ce qui a fait 47 morts civils. « Ce jour-là, on a bien vu l'importance des journalistes qui donnent l'information en temps réel. Mais 3 pick-up militaires ont bientôt débarqué à Radio Liberté, ma radio, y ont cassé tout le matériel et ont arrêté deux personnes. Dans leur exposé, vos camarades tout à l'heure ont indiqué qu'il n'y avait plus eu depuis 2002 d'arrestations et d'emprisonnements de journalistes. C'est vrai dans le sens où aucun n'a eu à répondre de ses actes devant un tribunal. Mais pratiquement chacun de nous à eu affaire une fois ou l'autre aux militaires. Quant à la suppression de la peine de prison pour les journalistes, elle a été remplacée par une peine pécuniaire, à laquelle il est très diffi-



Le journaliste guinéen a donné quelques clés aux élèves pour les aider à comprendre son pays.

cile aussi de faire face », a ajouté Nadhel Diallo. Dans l'entretien qu'il a eu avec ces adolescents particulièrement attentifs, le jeune journaliste a évoqué son désir de retourner dans son pays dès que la situation le permettrait. Interrogé sur la presse française, il a fait part de son étonnement quotidien « de voir des journalistes avoir le droit de rester dans la cour de l'Elysée pour faire des articles, même lorsqu'ils sont critiqués, une chose impensable en Guinée. » Le journaliste, titulaire d'une maîtrise obtenue à l'université de Conakry, a également insisté sur l'éthique et la déontologie de son métier : « On ne se lève pas un beau matin en décidant d'être journaliste. Même si je voulais déjà faire ce métier alors que j'étais tout petit, j'ai suivi des études pour en apprendre les principes. Je ne suis pas engagé politiquement d'un côté ou de l'autre, et l'article qui m'a valu tous mes problèmes, je considère l'avoir écrit dans le respect de ces grands principes, en m'appuyant sur des faits, après avoir recoupé les différents témoignages que j'ai pu recueillir. »

Nelly FUALDES

L'opération Renvoyé spécial

« Renvoyé spécial » est une opération organisée par la Maison des journalistes (MDJ) et le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), avec le soutien financier de Presstatals, la société qui s'occupe de la distribution de 75 % des journaux français. Son but est de sensibiliser les lycéens à la liberté d'expression et au pluralisme dans les médias par la rencontre avec un(e) journaliste réfugié(e) politique en France.

Cette action est proposée aux résidents de la Maison des journalistes, qui peuvent choisir d'y participer ou non. Nadhel Diallo a expliqué son adhésion au projet : « Si le partage de mon expérience peut aider de jeunes Français à comprendre ce qui se passe dans mon pays et dans les pays pauvres en général, c'est le moins que je puisse faire à l'égard de la France, qui m'a accueilli. »

Au lycée Jean-Jaurès, c'est Patricia Boutonnet, la documentaliste, qui a découvert cette opération et a monté le dossier. Un projet auquel Amandine Boyer, professeur de Sciences économiques et sociales (SES), a immédiatement adhéré : « Notre but, c'est aussi de former les élèves à la citoyenneté, et une rencontre réelle a mille fois plus de poids que tout ce qu'on pourra leur raconter sur la liberté de la presse dans les pays en développement. »

La Maison des journalistes

La Maison des journalistes (MDJ) est une association loi 1901, située à Paris qui accueille et accompagne des journalistes contraints de fuir leur pays pour avoir voulu pratiquer une information libre. Il s'agit d'un lieu de résidence provisoire pour ces exilés, professionnels de l'information, un endroit pour se reconstruire.

« La MDJ peut accueillir 14 résidents à la fois pour un semestre, le temps de trouver une autre solution. Pendant ce temps, on est assisté dans nos démarches de demandeur d'asile et on reçoit une aide psychologique. En même temps que moi, il y avait cinq Syriens, deux Soudanais, un Iranien, un Turc, un Tchadien, un Malien... » raconte Nadhel Diallo.

Si pendant les démarches de demande d'asile, il est interdit d'exercer une profession quelle qu'elle soit, les résidents de la MDJ